

UNION SPORTIVE THANN ATHLETISME

Demande d'adhésion

Association inscrite au registre du tribunal de Thann (volume16, folio n°4)
Club associé de l'Entente Haute Alsace

FFA/ LRAA/ CDA68/ U.S.T.A.

Saison 2024/2025 – du 01.09.2024 au 31.08.2025

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Je soussigné(e) Nom/Prénom:.....**Sexe** : F M

Date et lieu de naissance:.....N° licence (si ré-adhésion) :.....

Adresse :..... CP Ville :.....

Nationalité :..... Téléphone fixe :.....

Téléphone portable :.....

Pour les mineurs, Téléphone parents :

E-mail obligatoire :.....

A remplir très lisiblement de préférence en script. Merci.

TARIFS

Licence Athlé Découverte Eveil athlétique (2016,2017, 2018) Poussins (2014-2015)	⇒ 130 Euros *	CHARTRE A SIGNER *
Licence Athlé Compétitions Benjamins à Masters (année naissance 2012 et avant)		
Licence Athlé Loisirs-Santé		
Licence Encadrement		

Je joins à ma demande :

*** Uniquement les nouveaux licenciés**

- La somme deEuros par chèque (possibilité de payer en (1 ou 2 fois) **Pas de liquide sauf cas exceptionnel.**
- Pass'sport 50€ sous condition de ressources avec copie de l'attestation de rentrée scolaire obligatoire. (CAF).
- J'accepte les conditions générales (page suivante) et je souhaite une attestation de
- paiement. Je demande une attestation de paiement pour mon entreprise.

*Réduction familiale de 10% sur le montant de la cotisation, soit 13€, à partir de la 2^{ème} personne **sauf dans le cas où le Pass 'sport s'applique**

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Validité de la licence (Nouveau)**

- A la suite de la saisie des informations relatives au licencié dans le SI-FFA par le Club conformément aux Règlements généraux de la FFA, **la licence sera valablement délivrée** lorsque, invité par courrier électronique, le licencié aura : **validé son parcours utilisateur sur le formulaire de renouvellement, dans l'onglet licence, renseigné son identité, pris connaissance des conditions d'assurance et du code éthique de déontologie de la FFA, indiqué ses préférences sportives, et effectué le parcours prévention santé dans sa totalité.** La date de validité de la licence est celle du jour où le licencié a accompli l'ensemble de ces formalités. A défaut, la licence est considérée comme invalide, toute participation aux activités compétitives ou non, organisées ou autorisées par la FFA ou l'une de ses structures (déconcentrées et Clubs), est contraire à l'article 11.2 des Statuts de la FFA.

- **Droit à l'image**

Le soussigné autorise le Club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans et pour la France.

- J'accepte l'utilisation de mon image Je refuse l'utilisation de mon image

- **Loi informatique et libertés** (loi du 6 janvier 1978)

Le soussigné est informé du fait que des données à caractère personnel le concernant seront collectées et traitées informatiquement par le Club ainsi que par la FFA. Ces données seront stockées sur le SI-FFA et pourront être publiées sur le site internet de la FFA (fiche athlète). Le soussigné est informé de son droit d'accès, de communication et de rectification, en cas d'inexactitude avérée, sur les données le concernant, ainsi que de son droit de s'opposer au traitement et/ou à la publication de ses données pour des motifs légitimes. A cet effet, le licencié adressera un courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@athle.fr. Par ailleurs, ces données peuvent être cédées à des partenaires commerciaux.

- J'accepte la transmission des informations Je refuse la transmission des informations

Prélèvement sanguin pour les athlètes mineurs / autorisation hospitalisation

- Conformément à l'article R.232-45 du code du sport, dans le cadre de la lutte contre le dopage, je, soussigné, en ma qualité de (père, mère, représentant légal) de l'enfant autorise la réalisation de prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment, un prélèvement de sang.
- En ma qualité de (Père, mère, représentant légal) de l'enfant autorise l'hospitalisation de mon enfant en cas de nécessité médicale

- Le dossier d'inscription est à remettre complet début septembre à votre entraîneur ou au Président.
- Prise en charge des mineurs. Pour les enfants mineurs, le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence de l'entraîneur et le confier. En cas d'absence de l'entraîneur, 15 minutes après l'horaire normal de l'entraînement, l'activité est annulée. Les parents dégagent la responsabilité de l'association, pour les enfants venant seuls aux activités. Il est vivement conseillé d'emmener son enfant au stade et de le rechercher.
- Rentrée et réunion avec les parents pour l'école d'athlé au club house le 09/09/24 à 17h00 au stade, avec J-Philippe, Bernard, Jean-Jacques, Adeline, Yolande, Jean-Luc.

Renseignements sur notre site internet : www.us-thann-athletisme.fr

- **Parents** : l'Usta invite l'ensemble des parents à prendre part aux activités du club en tant qu'aide jury lors des compétitions et encadrement. Sans vous, les compétitions ne pourront pas se dérouler. Pour 5 athlètes engagés, 1 encadrant ou aide jury est demandé. Nous comptons également sur vous pour venir donner un coup de main lors de nos événements.
- Joindre absolument la charte signée, si première licence !

Date et Signature du demandeur :

Autorisation et signature des parents

Si la demande d'adhésion est formulée par une personne mineure

Signature obligatoire

Pacte Club Usta/Jeune pour les 16 ans et +

En prenant une licence à l'Usta, je m'engage :

1. à participer aux **interclubs le 4 mai 2025 et le 18 mai 2025**, si le club me le demande.
2. à participer aux cross FFA, si le club me le demande.
3. à participer bénévolement au moins à deux événements : La Festivale, Le Grand Ballon, Le Lac de Kruth, la Crémation des 3 Sapins, le meeting, organisés par l'Usta.